

Trésoreries sabordées, bureaux « densifiés », crédits budgétaires surgelés : la démarche stratégique du nouveau Directeur Général se précise !

Imaginez votre supérieur hiérarchique entrant dans votre bureau et vous annonçant brutalement que, dans quelques mois, votre service fermera et que vous devrez trouver une nouvelle affectation. Cette scène a récemment été vécue par 11 de nos collègues actuellement en poste dans les trésoreries de Lusignan, Saint Savin et Saint Jean de Sauves, lorsque le DRFIP les a contacté pour leur indiquer qu'il comptait soumettre au ministre le dossier de fermeture de leur unité.

Annoncée brièvement aux élus du personnel lors du CTL de janvier, cette décision a été inscrite à l'ordre du jour des CTL des 5 et 19 mars. Dans les fiches « d'étude d'impact » qui nous ont été communiquées préalablement aux CTL, la Direction listait quelques motifs que nous avons estimés peu convaincants et sur lesquels nous avons cherché à obtenir des éclaircissements.

Pourquoi fermer des trésoreries ? Pourquoi en fermer trois et pas cinq, dix, quinze ou vingt-sept ? Pourquoi ces trois-là plutôt que trois autres ? Quels sont les critères utilisés pour fonder ce choix ? Quel sort est réservé aux agents qui travaillent dans ces structures et qui se préparent à perdre leur outil de travail ?

Dans ses fiches « d'études d'impact », le DRFIP utilise la notion de « seuil critique d'emplois ». Etrange notion, que nous avons cherché à faire préciser par son auteur. La réponse a été des plus embrouillées : fixé à deux emplois pour Saint Jean de Sauves et à trois emplois (cadre A inclus) pour Lusignan et Saint Savin, ce « seuil critique d'emplois » n'est pas, aux dires de la Direction, un simple seuil mathématique à partir duquel la fermeture des postes deviendrait une obligation. Il faut, nous dit-on, mettre en parallèle le nombre d'emplois avec le volume de tâches à accomplir. Ainsi, comme nous l'a indiqué un numéro 2-bis de la DRFIP, ce seuil critique peut être de deux, trois ou trente-cinq emplois, selon le poste concerné. Raisonnement inquiétant, d'autant que le même numéro 2-bis nous indique ne pas disposer d'outil lui permettant d'évaluer précisément la charge de travail pesant sur les trésoreries !

Lors du CTL du 5 mars, un représentant de l'administration a improvisé un début de justification en expliquant qu'un cadre A exerçant les fonctions de trésorier devait pouvoir encadrer une équipe suffisamment étoffée, composée, au minimum, de trois agents B et C. Le numéro 2-bis évoqué ci-dessus a ajouté que cette idée prenait sa source dans « la théorie de l'organisation des services ». Nous saluons la grande culture de nos cadres supérieurs et regrettons simplement qu'elle soit toujours utilisée à notre détriment. Ceci dit, nous sommes preneurs de tout document pour peu qu'il ait une valeur normative, ce qui n'est pas le cas ici.

Il semble pourtant bien établi que le « seuil critique » de trois emplois soit une norme indicative fixée par la DG et déjà utilisée dans d'autres départements pour procéder à des fermetures massives de trésoreries. Les trésoreries de Mirebeau, Pleumartin, Vivonne, Couhé et L'Isle Jourdain, qui comptent également trois emplois implantés, sont visiblement en sursis.

Toutefois, l'idée de mettre en parallèle le nombre d'emplois avec le volume de tâches à accomplir ne peut pas s'appliquer aux trois trésoreries menacées. Débarrassées, depuis le 1^{er} janvier 2013, de leurs collectivités les plus importantes (Syndicat d'eau et/ou Hôpital), ces trésoreries pourraient désormais faire face à la charge de travail avec l'effectif implanté.

Alors pourquoi fermer des trésoreries ? Est-ce lié au niveau d'activité de ces structures ? Difficile à affirmer, dans la mesure où l'Administration est incapable de l'évaluer.

Est-ce lié au nombre d'habitants du ressort perceptoral ? Ce critère n'a jamais été mis en avant par l'Administration.

Faut-il se désengager des zones rurales ? Cela n'a jamais été l'optique de la DGCP et la DGFIP n'a pas changé de ligne. D'une part, on ne sait toujours pas définir ce qu'est une « zone rurale » et, d'autre part, pas un seul décideur politique n'a eu, jusqu'à présent, le courage d'affirmer devant les habitants de ces « zones rurales » que la modernité d'une société se mesurerait dorénavant à l'étendue de son désert administratif.

Est-ce lié aux difficultés de trouver des agents pour travailler dans ces trésoreries ? Evoqué lors des fermetures de 2009, cet argument fallacieux n'a pas été repris cette fois-ci par la Direction, laquelle indique que les critères utilisés sont multiples et combinatoires : le faible nombre d'emplois implantés, la faible activité (supposée) et la zone d'implantation rurale sont les arguments souvent cités.

Mais l'argument principal, pour les trois trésoreries concernées cette fois-ci, est la fusion de certaines collectivités de leur ressort. Le raisonnement est simple : puisque les élus fusionnent leurs collectivités (les syndicats d'eau locaux avec le SIVEER, les hôpitaux locaux avec le CHU), l'Etat peut légitimement fusionner ses services. Or, au 1^{er} janvier 2014, une trentaine de syndicats d'eau locaux devraient fusionner avec le SIVEER. Si l'on suit la même logique, plusieurs trésoreries passeront à la trappe dans le même mouvement.

La Direction a-t-elle un plan de fermeture de trésoreries ? Elle en a eu un ! un plan de 45 pages, élaboré en 2009, qui prend la poussière sur le bureau du DRFIP depuis 3,5 ans et qui prévoyait la fermeture de 8 ou 10 postes comptables. Ce plan est en grande partie caduc en raison des fusions de collectivités amorcées depuis, à la demande du gouvernement précédent. Des fusions non encore définitivement entérinées, ce qui laisse planer le doute sur le sort de nombreuses trésoreries. Le plan a beau être caduc, sa logique demeure vivace.

La trésorerie de Vivonne, qui doit absorber l'activité de celle de Lusignan au 1^{er} janvier 2014, est concernée au premier chef par ces réorganisations de collectivités. Dotée de locaux plus petits que ceux de Lusignan, disposant de moins d'agents physiquement présents, la trésorerie de Vivonne pourrait être choisie pour gérer la grande intercommunalité du sud de Poitiers. C'est, à ce jour, l'unique argument de la Direction permettant de justifier le rattachement de la trésorerie de Lusignan à celle de Vivonne et non l'inverse.

Pour les 11 collègues concernés par ces propositions de fermeture, la situation est pénible. Certes, nous ne sommes pas chez Continental, Arcelor ou Goodyear et nos collègues ne perdront pas leur emploi. Ils devraient être réaffectés au sein de leur RAN, mais les règles de gestion n'étant pas encore stabilisées, une incertitude demeure sur ce point. Ils devraient aussi pouvoir bénéficier de la prime de restructuration, sauf s'ils obtiennent une mutation avant que la décision de fermeture ne soit prise par le ministre, auquel cas, ils n'auront droit à rien. La DGFIP fera du cas par cas sur ce point et attendra le dernier moment pour statuer. Ca doit être ça « l'accompagnement des agents faisant plus de place à l'humain » que le DG Bézard évoquait dans son message de vœux pour l'année 2013.

Certains estiment que les fermetures sont justifiées par la diminution des effectifs. C'est en grande partie faux : la Vienne a compté, par le passé, une bonne cinquantaine de trésoreries et elle en comptait encore 42 au milieu des années 70. Au cours des 40 dernières années, 15 d'entre elles ont été rayées de la carte et le mouvement a débuté bien avant la RGPP du gouvernement précédent ou la MAP (Modernisation de l'Action Publique) de l'actuel. La réduction drastique du nombre d'emplois alloués à la Vienne n'est qu'un aiguillon pour accélérer un mouvement perpétuel de casse des services. Si nous disposions de 300 agents à affecter dans les trésoreries, au lieu des 200 qui s'y trouvent actuellement, il n'est pas sûr du tout que les fermetures cesseraient. Les TPG, et maintenant les Directeurs des Finances Publiques, ont, depuis des lustres, sur leur feuille de route, l'obligation de réfléchir à la fermeture des trésoreries. C'est l'un des fils rouges de leur action. A titre d'exemple, la note de la DGFIP d'avril 2012 leur demandait, juste avant

les élections présidentielles et législatives, de n'envisager que les fermetures « indispensables », mais d'y réfléchir quand même.

Certains estiment que la proposition du DRFIP ne va pas assez loin et qu'il faudrait fermer beaucoup plus de trésoreries. Il y a deux catégories principales de penseurs à quatre sous qui défendent cette théorie :

En premier lieu, il y a ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans ces structures (en tous les cas, pas pour y travailler) et qui n'ont, au pire, aucune idée des missions qu'elles exercent, ou, au mieux, une vision très théorique.

En second lieu, il y a des gens de l'ex-CP qui militent pour des fermetures nombreuses, qui entraîneraient la création de grosses trésoreries principales, implantées selon un quadrillage large. Dans leur cas, la théorie de la restructuration salutaire et évidente n'est qu'un écran de fumée dissimulant des ambitions personnelles car, généralement, ces personnes se verraient bien IDIV Hors Classe à la tête de ces gros postes.

Une autre théorie, vise à imposer le fantasme de trésoreries transformées en agences comptables avec des personnels basculés de la fonction publique d'Etat vers la fonction publique territoriale, entraînant un transfert des charges de fonctionnement non compensé par des dotations de l'Etat. Ceux-là se voient comme des gestionnaires. Nous préférons, pour les désigner, utiliser le vocable de bourreaux.

Enfin, certains extrémistes estiment que la DGFIP se porterait beaucoup mieux si les missions de l'ex-DGCP, relatives au secteur public local, étaient purement et simplement confiées au secteur privé. Cette théorie a ses adeptes que nous préférons envisager comme de simples illuminés. Elle révèle toutefois que le combat pour la sauvegarde d'un réseau de trésoreries doit être mené, avant tout, contre un ennemi de l'intérieur.

Sans surprise, nous avons voté contre cette proposition de fermeture. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de critères flous et changeants qui laissent trop de place au fait du prince et qui nourrissent, à juste titre, les inquiétudes des agents.

Nous avons voté contre, car nous estimons que les petites trésoreries constituent d'excellents postes de début de carrière, qui permettent aux inspecteurs d'apprendre le métier de trésorier, un des plus grands métiers de la fonction publique française, dont l'exercice, difficile, est sanctionné par la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public. Leur fermeture empêcherait les inspecteurs d'accéder à ses fonctions, qui seraient alors réservées à des IDIV. Les déroulements de carrières ne seraient plus du tout les mêmes. Si cela doit être le cas un jour, ce que FO ne souhaite pas, il faut le négocier au niveau national et non le subir au niveau local. Il faut en faire un axe volontaire de renforcement du réseau des trésoreries et non une fuite en avant vers une mort certaine, sous la contrainte budgétaire.

Nous avons voté contre, car nous refusons l'idée selon laquelle les fermetures de trésoreries vont dans « le sens de l'histoire ». Rien n'est écrit à l'avance et il faut se méfier des fausses évidences. Car après les trésoreries, viendra le tour des SIP et des SIE, les SIE de Loudun et de Civray étant déjà ciblés. Et certains services de direction pourraient également être régionalisés, voire inter-régionalisés. Personne n'est donc à l'abri.

Le DRFIP nous a affirmé vouloir aller vite. Il sait qu'il dispose d'une fenêtre de tir avant le lancement de la campagne des municipales. Plus le dépôt des dossiers sera proche de cette échéance, plus le ministre hésitera à signer. Les dossiers de fermeture seront déposés dans le courant du mois d'avril. Ils seront transmis au ministre (le nouveau !) via le délégué inter-régional et le Directeur Général. Si les fermetures sont signées par le ministre, elles s'appliqueront au 1^{er} janvier 2014. La Vienne ne compterait alors plus que 24 trésoreries et le service public aurait pris une claque, une de plus. Mais qui peut croire sérieusement qu'au plus haut niveau de l'Etat et malgré de belles paroles, quelqu'un s'en soucie encore ?

Un printemps hivernal

Si, d'ordinaire, le printemps est la saison du dégel, pour la DRFIP, c'est la saison du « surgel ». Il s'agit, en l'occurrence, d'un gel complémentaire d'une partie de nos crédits budgétaires, imposé par la DGFIP, d'un montant d'environ 34 000 €. Notre cessation de paiement, prévue initialement pour fin août, interviendra donc un peu plus tôt.

Un pré-projet proprement pro-DG

Lors du CTL du 19 mars, la Direction nous a présenté un point d'étape sur la restructuration des services de la DRFIP et de la rue de Slovénie. Le « pré-projet » de l'architecte mandaté par la DGFIP a révélé quelques surprises : le site de la rue St Louis est jugé « indensifiable » (traduisez : pas possible d'y entasser autant d'agents que le voudrait l'Administration) en raison de la configuration des locaux. L'architecte « pré-projette » d'abandonner ce bâtiment et de transférer les agents dans celui de la rue Riffault, lequel accueillerait également la délégation des services sociaux. L'ancienne TG pourrait alors, moyennant quelques menus travaux (déplacements de cloisons, par exemple), se transformer aisément en cage à lapins où les agents seraient parqués au mépris de leurs conditions de travail, mais pour le plus grand bonheur budgétaire de l'Etat.

Concernant le site de la rue de Slovénie, le pré-projet prévoit l'implantation de la BRF (Brigade Régionale Foncière) et de quatre trésoreries : la Trésorerie Municipale de Poitiers, la Trésorerie de Biard, la Paierie Régionale et la Paierie Départementale, toutes ces structures s'ajoutant à la DIRCOFI, dont l'emménagement rue de Slovénie est déjà entériné. Le bâtiment deviendrait ainsi une cité administrative, mélangeant des unités qui n'ont fonctionnellement rien en commun et regroupant environ 200 agents. Dans cette optique, le pré-projet intègre de gros travaux d'aménagement de guichets car les quatre trésoreries ont des besoins importants dans ce domaine, en recettes comme en dépenses.

Ce pré-projet n'a pas été chiffré et il doit à présent être examiné par le Directeur Général. Mais le fait que l'architecte soit aux ordres de la DGFIP n'est pas fait pour nous rassurer. Cette esquisse recèle en effet tous les éléments voulus par nos technocrates parisiens : abandon et vente de bâtiments domaniaux (St Louis, Sarraill), résiliation de baux (Trésorerie Municipale de Poitiers, Trésorerie de Biard), densification des bureaux (entassement des agents) et travaux à moindre coûts (réalisés au maximum en régie, c'est à dire par nos propres moyens). Il est bien entendu que rien n'est encore décidé, mais il est certain que ce pré-projet à davantage de chances de plaire au directeur général qu'aux agents concernés.